



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Tarification des restaurants des établissements d'enseignement supérieur

Question écrite n° 14196

Texte de la question

Mme Agnès Carel appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la tarification des restaurants des établissements d'enseignement supérieur. Suite à une hausse des coûts de restauration que subissent des établissements d'enseignement supérieurs, beaucoup de leurs étudiants sont contraints de payer ces surcoûts de repas et ne bénéficient d'aucune aide. Et ces élèves ne peuvent pas bénéficier des restaurants CROUS car ces derniers sont incapables de les recevoir ou sont trop éloignés. Par exemple, les étudiants de l'INSA de Lyon ont récemment lancé une pétition à propos du manque de subventions de l'État pour les aider à assumer le coût de la restauration notamment lorsqu'ils ne sont pas boursiers mais rencontrent néanmoins des difficultés pour assumer leur quotidien. L'INSA gère semble-t-il ses finances sans dépendre d'aides de l'État et un déficit annuel toucherait actuellement son fonctionnement. Cet institut est également incapable de proposer le repas à 1 euro pour les boursiers. Et aujourd'hui, les repas qu'ils peuvent proposer sont 56 % plus chers que le repas CROUS à 3,30 euros. Certains étudiants sont dans l'obligation de souscrire un forfait restaurant auprès de l'INSA. Et les boursiers doivent choisir entre s'isoler ou souscrire le forfait restauration qui les met en difficulté financières. La direction de l'établissement œuvrerait depuis 3 ans afin d'avoir un soutien financier. Elle lui demande, quelles mesures et aides pourraient être mises en place afin d'aider les familles et l'INSA à réduire le coût de la restauration.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Carel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14196

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 janvier 2024](#), page 26

Question retirée le : 13 février 2024 (Fin de mandat)